

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28297**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Ebéniste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 10	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234 Travail du bois et de l'ameublement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP "Ébéniste" est un professionnel qualifié des métiers d'art qui intervient dans la fabrication de meubles meublants et de meubles d'agencement dans le respect du parti architectural et décoratif du projet. Il exerce son activité dans de petites ou moyennes entreprises qui conçoivent, fabriquent et installent des ouvrages à destination :

- de particuliers ;
- d'architectes et de designers ;
- de collectivités territoriales et de grandes institutions ;
- d'entreprises des secteurs aéronautique et naval ;
- d'entreprises des secteurs de l'hôtellerie et des magasins de luxe ;
- des enseignes de mobiliers de prestige...

A côté des meubles de style ou traditionnels qui gardent toute leur place, la demande évolue vers le meuble contemporain. Cela implique :

- l'utilisation de nouveaux matériaux, toujours plus divers et plus nombreux ;
- l'accroissement de la pluralité des matériaux dans le mobilier et dans l'agencement ;
- la mise en œuvre de nouveaux assemblages ;
- l'utilisation de nouveaux produits de finition et d'habillage.

Dans les projets d'aménagement de l'habitat privé et du monde de travail prédominent les besoins de rangement, de mobilité, d'assise... La notion de solutions et d'espaces à vivre et de solutions de l'univers professionnel devient prépondérante et prend le pas sur celle de l'ameublement. Les concepts d'agencement, d'ergonomie de praticité, d'économie et d'optimisation des espaces sont développés quel que soit le lieu d'exercice. Les meubles réalisés doivent s'intégrer à ces univers et les servir.

Le titulaire du CAP "Ébéniste" intervient sous la responsabilité du chef d'entreprise ou du chef d'atelier pour préparer, fabriquer et installer des ouvrages simples. Il doit être capable de réaliser tout ou partie des ouvrages en respectant des critères esthétiques et des contraintes liés aux techniques traditionnelles ou aux techniques actuelles de fabrication, de finition et d'installation.

A partir du cahier des charge, il est amené à :

- identifier des caractéristiques esthétiques d'un ouvrage ;
- interpréter et compléter les dossiers techniques à partir de concepts et de normes ;
- réaliser les plans de tout ou partie d'un ouvrage ;
- respecter le planning de réalisation ;
- fabriquer les mobiliers et les agencements fixes ou mobiles intégrant des matériaux variés et réaliser la préparation de leur finition ;
- protéger et/ou conditionner des meubles d'agencement ;
- participer à l'installation des meubles d'agencement.

Le titulaire du CAP "Ébéniste" doit s'intégrer dans une équipe de travail et, après quelques mois passés dans l'entreprise, développer son autonomie et montrer sa capacité à fabriquer et à participer à l'installation de tout ou partie d'un ouvrage en respectant les consignes données.

Il peut poursuivre des études vers un brevet des métiers d'art (BMA) ou vers d'autres diplômes de niveau IV, puis vers un diplôme de niveau III de la filière.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises artisanales, petites et moyennes entreprises de fabrication de meubles massifs ou plaqués ou d'agencements de prestige.
Ébéniste

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2207 : Réalisation de meubles en bois

H2208 : Réalisation d'ouvrages décoratifs en bois

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Histoire de l'art de l'ameublement et arts appliqués ;

- Analyse de l'ouvrage et préparation de la fabrication ;
- Fabrication et installation d'un mobilier ;
- Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique ;
- Mathématiques-sciences physiques et chimiques ;
- Langue vivante étrangère ;
- Éducation physique et sportive.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28297 - UP1 Histoire de l'art de l'ameublement et arts appliqués	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques ; - Identifier des données d'un cahier des charges ; - Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un mobilier ou d'un agencement ; - Identifier des contraintes esthétiques ; - Traduire graphiquement des intentions esthétiques.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28297 - UP2 Analyse de l'ouvrage et préparation de la fabrication	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, classer et interpréter les informations techniques ; - Identifier les contraintes techniques ; - Proposer et justifier les solutions techniques et esthétiques de réalisation ; - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques ; - Établir les quantitatifs de matériaux, d'éléments d'ornementation, de quincaillerie ; - Établir des documents de fabrication.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28297 - UP3 Fabrication et installation d'un mobilier	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et mettre en sécurité son poste de travail ; - Exécuter les tracés et les épures d'un ouvrage ; - Préparer les matériaux, les éléments d'ornementation, la quincaillerie ; - Installer et régler les outillages ; - Effectuer les opérations manuelles et d'usinage sur machines conventionnelles ou à positionnement numérique.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 28297 - UG1 Français et histoire-géographie et enseignement moral et civique	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ; - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ; - Devenir un lecteur compétent et critique ; - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>Histoire-géographie et enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures ; - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace ; - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés ; - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 28297 - UG2 Mathématiques-sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information ; - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole en respectant les règles de sécurité ; - Expérimenter ; - Critiquer un résultat, argumenter ; - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat à l'oral ou à l'écrit.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 28297 - UG3 Langue vivante	Compétences de niveau A2 du CECRL - S'exprimer oralement en continu ; - Interagir en langue étrangère ; - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 28297 - UG4 Éducation physique et sportive	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues. - Réaliser une performance motrice maximale ; - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains ; - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique ; - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif ; - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est présidé par un conseiller entreprise pour l'école (CEE) choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

articles D.337-1 à D.337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 février 2017 portant création de la spécialité "Ébéniste" de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Eduscol

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Ebéniste